

Commune de Gréalou

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 9 décembre 2021

- - -

Le jeudi 9 décembre 2021 à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 3 décembre conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gille BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, M. Michel VÉDRUNE

Étaient excusés, les conseillers municipaux suivants : Mme Mathilde VÉDRUNE

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Votants : 10

Accueil des participants

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés.
Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal

Michel VÉDRUNE

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre a été transmis aux conseillers pour corrections et remarques. Claudine LACROIX et la secrétaire de mairie ont proposé des corrections qui ont été faites dans la dernière version du compte-rendu.

✓ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

2. Servitude Enedis

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE indique qu'Enedis a adressé une demande de servitude à la mairie pour réaliser une tranchée pour raccorder une antenne téléphonique. Il propose que le Conseil municipal prenne une délibération pour l'autoriser à délivrer ce type de servitudes à Enedis.

✓ **Le conseil municipal autorise M. Le Maire à attribuer des servitudes à Enedis à l'unanimité des membres présents.**

3. Demande de DETR pour la restauration du retable

Michel VÉDRUNE

Le retable de l'église de Gréalou est endommagé par les termites. Lors de sa visite M. Le Préfet du Lot a conseillé au maire et à ses adjoints de déposer une demande d'aide au titre de la DETR pour la restauration de ce retable. Une aide de 80 % serait envisageable. En complément le conseil municipal peut faire appel à la fondation du patrimoine pour collecter des dons. Pour cela un dossier doit être constitué. Des informations sur l'histoire de l'église se-

ront demandées au service patrimoine de Figeac. Les devis s'élevaient à 23 830 € sans les options et à 28 300 € avec les options.

- ✓ **Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de déposer une demande d'aide au titre de la DETR à hauteur de 80 % pour la restauration du retable.**

4. Acceptation du devis de l'architecte pour l'étude sur la réhabilitation de l'auberge Nathalie MASBOU

Nathalie MASBOU rappelle qu'un devis a été proposé par David HEBERT, architecte D.P.L.G pour la réalisation d'un diagnostic, d'un schéma d'aménagement et d'une estimation financière des travaux de réhabilitation de l'ancienne auberge de Gréalou. Ce devis s'élève à 7 500 € TTC . Une enveloppe de 9 000 € avait été prévue dans le budget 2021 pour cette étude.

- ✓ **Le devis de M. David Hebert est accepté à l'unanimité.**

5. Rapport des commissions et délégués Michel VÉDRUNE, Jacques FOUCHER

- **Bâtiments publics**

Lors de la visite du Préfet et de la Sous-Préfète, l'appartement au dessus de l'école a été visité. Le Préfet a conseillé à la commune de rénover également la salle de bain et la cuisine. A ce jour, sur les 120 000 € de travaux prévus dans la demande de DETR 2021 pour les travaux sur le bâtiment communal 97 000 € ont été dépensés. Il reste donc une marge de 23 000 € pour réaliser les travaux dans la salle de bain et la cuisine. Des devis ont été demandés et s'élèvent à 8 000 € (manque électricité). Cette enveloppe étant déjà prévue au budget, il n'est pas nécessaire de prendre une décision modificative.

Michel VÉDRUNE propose de demander des devis pour la destruction du préau du haut, la création d'une nouvelle dalle et la construction d'un nouveau préau. Ceci permettrait de faire une entrée indépendante pour l'appartement et la bibliothèque. Une discussion s'engage sur les alternatives moins onéreuses pour créer une entrée indépendante pour l'appartement : encoche dans le préau existant et escalier extérieur en colimaçon par exemple. Au vu des désaccords au sein du conseil municipal sur la solution à adopter pour réaliser cette entrée indépendante, M. le Maire décide de reporter la décision à plus tard.

- **Urbanisme**

Une réunion pour présenter l'avancement du PLUi est prévue le 13 décembre à Montbrun. Tous les conseillers y sont conviés. Une réunion a eu lieu avec la commune de Carayac pour échanger au sujet du PLUi. Une réunion du secteur sud a également été organisée le 8 décembre. Le sujet des zones artisanales y a été évoqué. Le périmètre cœur de village a été validé. Cela devrait permettre d'avoir plus facilement des aides pour des aménagements.

- **Petit patrimoine**

Les datations des os retrouvés dans le dolmen ont révélé qu'ils dataient de – 3 600 ans, ce qui fait de ce dolmen le plus vieux dolmen du secteur. Suite à l'effondrement de la pierre supérieure des infiltrations d'eau ont été constatées dans les pierres latérales. Un devis pour colmater les failles a été demandé, mais cette opération a été refusée par la DRAC, qui impose l'intervention d'un architecte agréé, même pour ce type d'intervention de sauvegarde urgente. Un bâchage doit donc être envisagé.

- **Groupe de travail sur voie verte**

Jacques FOUCHER explique qu'il serait nécessaire de désigner une personne pour participer à un groupe de travail sur les projets en lien avec la Voie Verte sur le secteur sud du Grand Figeac. Emmanuel SAILLY est d'accord pour participer à ce groupe.

- **Décoration de Noël**

Les conseillers municipaux se donnent rendez-vous le 11 décembre pour décorer le bâtiment communal.

- **Gazette de Gréalou**

Mélanie FAYET demande aux conseillers les sujets qu'ils souhaiteraient voir aborder dans la prochaine gazette. Sont cités les sujets suivants :

- ralentisseurs,
- prix d'architecture pour Super-Cayrou,
- bibliothèque,
- mise en service des antennes,
- sens interdit de la rue des écoles,
- copeaux et compost à disposition,
- permanences de Soliha et de France service à Cajarc,
- restauration du retable et du toit en Lauzes de l'église,
- report du Quine de l'APE.

La séance s'est terminée à 22h30.

Monsieur le Maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le mardi 18 janvier à 20h00, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 21 décembre 2021.

La secrétaire de séance :
Mélanie FAYET